

SEANCE du 20 mai 2026

N° 2026_05_10

Objet : Convention de mise à disposition de matériel médical dans le cadre de l'Action Santé 2026 du 6 juin 2026.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 et suivants relatifs aux missions des centres communaux d'action sociale en matière de prévention et d'action sociale ;

VU la convention de mise à disposition de matériel médical, dans le cadre de la journée de prévention et de dépistage « Action Santé 2026 », annexée à la présente délibération ;

VU la note de synthèse présentée par le rapporteur ;

CONSIDÉRANT que le CCAS de Pontault-Combault organise, le samedi 6 juin 2026, une journée de prévention et de dépistage dite « Action Santé 2026 » ;

CONSIDÉRANT que la tenue de cet événement nécessite la mise à disposition de matériel médical, notamment des tables d'examen, du mobilier médical et des électrocardiographes portatifs, par plusieurs partenaires institutionnels et privés : la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'hôpital Forcilles - Fondation Cognacq-Jay, et la société Schiller France ;

CONSIDÉRANT que ce matériel est mis à disposition à titre gracieux, pour la stricte durée de l'événement, soit du vendredi 5 juin 2026 (installation) au lundi 8 juin 2026 au plus tard (restitution) ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'encadrer ces modalités par une convention précisant les engagements réciproques des parties, notamment en matière de responsabilité, d'assurance et de restitution du matériel ;

**Le Conseil d'Administration,
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de matériel médical, annexée à la présente délibération, dans le cadre de l'Action Santé 2026, conclue entre le CCAS de Pontault-Combault et les partenaires suivants :
 - la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne (CA-PVM) ;
 - la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ;
 - l'hôpital Forcilles - Fondation Cognacq-Jay ;
 - la société Schiller France.
- **AUTORISE** monsieur le président à signer la convention susmentionnée ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le : 21 mai 2026

Et publication ou notification

Du : 21 mai 2026

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Pontault-Combault, 21 mai 2026**



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE PONTAULT-COMBAULT' around the top edge, 'CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE' in the center, and a small star at the bottom. Below the stamp, the text 'Le Maire, Président du CCAS' is printed.



Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration du CCAS de Pontault-Combault

Séance du 20 mai 2026

Arrondissement de Torcy

**Canton de Pontault-
Combault**

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 10

Excusés : 3

Non excusé : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de Pontault-Combault, dûment convoqué le sept mai deux mille vingt-six, s'est réuni, à la direction des solidarités, sis 79 avenue de la République, sous la présidence monsieur Gilles Bord, Président du CCAS.

PRÉSENTS :

M. Bord, Mme Piot, Mme Venturini, Mme La Spina, Mme Belhouz et Mme Fillon - membres élus

Mme Laroui, M. Rodrigues, M. Veyre et M. Roussel - membres nommés

EXCUSE(S) :

M. Ambrosini, Mme David et Mme Pattier

**ABSENT(S) NON
EXCUSE(S) :**

PROCURATIONS :

M. Ambrosini

A Mme Piot

**SECRÉTAIRE DE
SÉANCE :**

M. Nicolas Loquet en collaboration de Mme Ageorges Christelle